RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

- ▲ La plupart des publications imprimées des ministères fédéraux peuvent être obtenues de l'Imprimeur du Roi, qui en publie une liste courante. Des pellicules, bandes d'images et photographies peuvent être achetées de l'Office national du film. qui en indiquera le prix sur demande. La plupart des publications imprimées des gouvennements provinciaux peuvent être obtenues des Imprimeurs provinciaux. Pour l'adresse des gouvernements provinciaux, voir le texte précédant immédiatement le présent répertoire.
- ☐ Les rapports polycopiés et miméographiés peuvent être obtenus gratuitement ou achetés du ministère ou service. Détails sur demande.
- O Le répertoire des organismes et initiatives des provinces est disponible sur demande au ministère fédéral ou provincial.
- La liste des publications est fournie gratuitement sur demande par le ministère fédéral ou provincial concerné. (Dans le
 cas du ministère fédéral du Travail, une liste de publications paraît dans la Gazette du Travail.)

∆SOURCES DE RENSEIGNEMENTS FÉDÉRAUX

Sauf indication contraire, le siège du ministère ou de la division est à Ottawa (Ont.).

Ministère du Commerce Division de l'Information

- □ ●...Bureau fédéral de la statistique
 □ ● Ministère des Mines et Relevés techniques
- Ministère des Ressources et du Développement économique Service de l'information
- Ministère des Affaires extérieures
 Division de l'information (toutes
 demandes en provenance de
 l'étranger)
- O...Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Division de la Citoyenneté canadienne
- □O...Ministère des Pêcheries, services des renseignements et de l'éducation □●...Office national du film (pellicules, bandes d'images, photographies sur tous les sujets)

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS PROVINCIAUX▲●

Pour le siège des gouvernements provinciaux, voir la liste précédant immédiatement le présent répertoire.

Pour renseignements généraux relatifs aux diverses provinces, les demandes doivent être adressées: Terre-Neuve, ministère des Affaires provinciales; I. du P.-E., Division du tourismeet de l'information; N.-E., ministère de l'Information; N.-E., ministère de l'Information; N.-E., ministère de l'Industrie et de la Reconstruction ou ministère du Secrétaire-tréscrier provincial; Qué., Bureau de la statistique; Ont., Bureau de la statistique; Ont., Bureau de la statistique; Ont., Bureau de la statistique et des recherches, ou ministère du Tourisme et de la Publicité; Man., ministère de l'Industrie et du Commerce. Bureau de la publicité et ministère du Secrétaire provincial; Sask., Bureau de publications; Alb., Bureau de la publicité. ministère des Affaires économiques ou Bureau de la statistique; et C.-B., Bureau de l'économie et de la statistique.



SUJET

Ministère du Travail

 Indemnisation des employés du gouvernement

ACCIDENTÉS DU TRAVAIL (indemnisation) Terre-Neuve: -Min. du Travail Commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail:

Î. du P.-E.: -Charlottetown; N.-E. -Halifax; N.-B. -Saint-Jean;

N.-E. -Halifax; N.-B. -Saint-Jean; Ont. -Toronto; Man. -Winnipeg; Sask. -Regina; Alb. -Edmonton; C.-B. -Vancouver

Qué.:—Commission de l'indemnisation des accidentés du travail

 Ministère des Affaires extérieures Division de l'information AFFAIRES EXTÉRIEURES

 Bureau fédéral de la statistique Division des finances publiques AFFAIRES MUNICIPALES du P.-É.:—Min. de l'Industrie et des Ressources naturelles

N.-É., Qué., Ont., Sask., Alb., C.-B.: —Min. des Affaires municipales

N.-B.: -Min. des Relations fédérales et municipales

Man.: - Min. du Commissaire municipal